

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2019

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, M. Ray, M. Berger, Mme Dalloz, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Barnier,
M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony,
M. Boucard, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. Gosselin, Mme Gruet,
M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland,
Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot et M. Tryzna

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	66 646 442
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	0	66 646 442
SOLDE	-66 646 442	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à supprimer l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Créée pour simplifier l'action territoriale, l'ANCT a finalement ajouté une couche supplémentaire dans un millefeuille administratif déjà dense. La commission d'enquête du Sénat sur les agences a récemment recommandé sa suppression.

Dans un contexte particulièrement contraint pour nos finances publiques, marqué par la nécessité de réduire notre déficit et de contenir nos dépenses, il nous apparaît nécessaire d'agir pour tout à la fois rationaliser l'organisation administrative de l'Etat et dégager des économies budgétaires.

Les missions actuellement remplies par l'ANCT pourront être confiés aux services de l'État et notamment aux préfectures.

En conséquence, il est proposé de retirer 66 646 442 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de l'action 13 « soutien aux opérateurs » du programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».